



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 3 janvier 2023

Les remboursements de soins du régime agricole à fin novembre 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole en novembre 2022 se situent en léger retrait par rapport aux mois précédents. Sur onze mois, leur progression ralentit à **2,3 %** (après + 2,4 % fin octobre). Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, II dérogatoires, etc.) ne contribuent plus que pour **0,1 point** à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de - **3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint - 0,5 % en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **onze premiers mois** de l'année 2022 augmente de **0,5 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance de la patientèle, marquée surtout chez les plus jeunes, ralentit de mois en mois et résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 au début de l'année 2022, alors qu'elles n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Ralentissement des soins de ville pour les salariés agricoles

Dans le régime des **salariés agricoles**, la croissance des remboursements de soins de ville s'atténue de 0,3 point (+ **4,9 %** après + 5,2 %) tandis que dans le régime des **non-salariés**, la baisse reste stable à - 0,4 % depuis quatre mois. Chez ces derniers, les soins liés à la Covid-19 impactent désormais à la baisse l'évolution (- 0,5 point), les remboursements dédiés étant nettement inférieurs en 2022 à ceux de la même période de 2021. Dans le régime des salariés en revanche, ces soins majorent la croissance sur onze mois de 0,6 point.

Infléchissement des honoraires des généralistes et des dentistes

En novembre, les remboursements d'honoraires des **généralistes** s'infléchissent à **- 5,1 %** ; la baisse par rapport aux mêmes mois de l'année précédente s'atténue, mais de façon moins prononcée que les six mois précédents. À l'inverse, après un creux en octobre, les honoraires des **spécialistes** sont en reprise en novembre, portés par les actes techniques. Leur croissance s'accélère à **1,8 %**.

S'ils restent élevés en novembre, les remboursements de **soins dentaires** sont néanmoins en léger retrait par rapport au niveau haut des deux mois précédents. La croissance s'accélère de 0,2 point (+ **1,7 %** sur onze mois).

Baisse des soins infirmiers accentuée par de moindres remboursements Covid

S'agissant des soins des **masseurs-kinésithérapeutes**, les remboursements des six derniers mois demeurent oscillants, autour d'un niveau toutefois nettement plus haut qu'au premier semestre 2022 ; ainsi le poste renoue avec la croissance sur onze mois (+ **0,1 %**). A contrario, les **soins infirmiers** marquent le pas en novembre, avec une baisse des remboursements qui s'accroît de 0,3 point à **- 0,6 %**, en lien avec la nette réduction de l'effet majorant des soins dédiés à la Covid-19 (+ 0,7 point après + 1,1 point à fin octobre).

Trajectoire décroissante des remboursements de biologie

Après un léger regain en octobre, les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** reviennent sur leur trajectoire fortement décroissante, portant l'évolution depuis le début de l'année à **- 13,5 %**. Les moindres remboursements de tests Covid-19 en 2022 jouent à la baisse pour 9,3 points.

Pallier haut pour les remboursements de transports

Pour les **transports de patients**, les remboursements de novembre restent élevés à l'instar des deux mois précédents. Leur progression s'accroît à **5,3 %**.



Décélération des indemnités journalières

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** continuent de ralentir, passant de + 12,4 % à + 11,7 % à fin novembre. Les IJ liées à la Covid majorent cette croissance de 7,3 points. Concernant les IJ versées au titre des **accidents du travail et des maladies professionnelles**, leur tassement en novembre constitue un coup d'arrêt après trois mois dynamiques ; leur croissance s'atténue de 0,4 point pour atteindre 1,1 %.

Impact Covid de moins en moins déterminant sur la pharmacie de ville

Au-delà des remboursements en dents de scie sur les quatre derniers mois, les **médicaments délivrés en ville** restent globalement sur une trajectoire de décélération progressive. Les remboursements de novembre portent la hausse à **8,2 %** sur onze mois. L'impact des prestations liées à la Covid (+ 0,8 point) s'amenuise à mesure que le poids des mois marqués par la vague Omicron diminue dans l'évolution PCAP. A contrario, les **médicaments rétrocedés** rebondissent ce mois, conduisant à une atténuation de la baisse des remboursements : - **14,0 %** (après - 15,2 %).

Reprise des dispositifs médicaux

Après un net creux en octobre, les remboursements de **dispositifs médicaux** remontent ce mois à un niveau comparable à celui de septembre. Ils enregistrent ainsi une croissance très contenue sur onze mois (+ **0,1 %**).

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin novembre 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin novembre 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin novembre 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,3%	-0,4%	+5,0%	+6,8%	+2,3%	-0,4%	+4,9%	+7,1%
Soins de ville hors produits de santé	+0,9%	-2,3%	+3,6%	+6,2%	+1,0%	-2,2%	+3,7%	+6,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,0%	-2,1%	+1,8%	+7,8%	-0,2%	-2,3%	+1,6%	+9,0%
- Médecins généralistes	-4,5%	-8,7%	-0,4%	+2,9%	-5,1%	-9,0%	-1,4%	+4,1%
- Médecins spécialistes	+1,9%	+0,6%	+3,1%	+7,7%	+1,8%	+0,4%	+3,0%	+8,8%
- Dentistes	+1,1%	+1,5%	+0,9%	+18,6%	+1,7%	+2,0%	+1,4%	+20,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,6%	-2,4%	+2,7%	+5,1%	-0,3%	-2,1%	+3,0%	+5,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-0,3%	-1,9%	+1,8%	+14,0%	+0,1%	-1,5%	+2,3%	+15,1%
- Infirmiers	-0,8%	-2,6%	+3,2%	+2,1%	-0,6%	-2,4%	+3,3%	+1,9%
Laboratoires	-13,3%	-14,0%	-12,8%	+27,8%	-13,5%	-13,6%	-13,5%	+25,0%
Frais de transports	+5,7%	+2,5%	+9,6%	+12,6%	+5,3%	+2,1%	+9,2%	+14,5%
Indemnités journalières (IJ) :	+7,2%	+2,1%	+8,2%	-3,6%	+7,7%	+2,7%	+8,7%	-4,3%
- IJ maladie	+11,1%	+4,4%	+12,4%	-7,9%	+11,7%	+5,1%	+12,9%	-8,9%
- IJ ATMP	+0,6%	-1,8%	+1,1%	+4,6%	+1,1%	-1,3%	+1,5%	+4,6%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,0%	+2,5%	+7,8%	+7,8%	+4,7%	+2,3%	+7,5%	+8,2%
Médicaments :	+6,7%	+4,3%	+9,3%	+8,3%	+6,2%	+3,9%	+8,8%	+8,7%
- Médicaments délivrés en ville	+8,5%	+6,6%	+10,7%	+8,4%	+8,2%	+6,3%	+10,2%	+8,9%
- Médicaments rétrocedés	-12,7%	-22,0%	-3,7%	+7,0%	-14,0%	-23,3%	-5,1%	+6,9%
LPP	-0,1%	-2,2%	+2,7%	+6,2%	+0,1%	-1,9%	+3,0%	+6,6%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-novembre-2022-note/>